

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE DU 19 JUIN AU 7 JUILLET 2023

Par arrêtés municipal et métropolitain, respectivement Mme la Maire de Strasbourg et Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'institution des servitudes permettant l'établissement, sur les façades de certains immeubles situés le long du prolongement Sud de la ligne G du bus à haut niveau de service (BHNS), des dispositifs d'éclairage public (boulevard de Lyon, rue de Saales et rue d'Urmatt à Strasbourg) et des ancrages des haubans supportant les caténaires servant à l'alimentation électrique du tramway (rue de Molsheim et boulevard de Lyon à Strasbourg). A cet effet, Monsieur Benoît MATOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la Direction des Mobilités, Service Aménagements Tramway au Centre Administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile 67 076 STRASBOURG, siège de l'enquête, pour une durée de 19 jours consécutifs, du lundi 19 juin 2023 09h00 au vendredi 07 juillet 2023 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (9 h 00-12 h 00 – 14 h 00-17 h 00).

Un dossier indiquant les propriétés privées concernées sera déposé au siège de l'enquête 1 Parc de l'Etoile, 7e étage, bureau 777 ainsi que sur le site web www.participer.strasbourg.eu.

Le commissaire enquêteur tiendra permanence :

- au siège de l'enquête, Centre Administratif– 7è étage salle 761 :
 - Le lundi 19 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
 - Le vendredi 07 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- à la base-vie du chantier BHNS rue de Saales :
 - Le samedi 1er juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

en vue de recueillir les observations éventuelles.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedi, dimanche et jours fériés) afin que les propriétaires et le public puissent prendre connaissance du projet et consigner éventuellement leurs observations sur les registres ouverts à cet effet. Ces dernières peuvent également être adressées par écrit, avant la fin du délai de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur à la Direction des Mobilités, Service Aménagements Tramway au Centre Administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, qui les annexera au registre, ou adressées par mail à l'adresse : ProjetLigneG@strasbourg.eu.

Enfin, les propriétaires des immeubles concernés seront individuellement informés des modalités de cette enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête au Centre Administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, Direction des Mobilités, Service Aménagements Tramway 7ème étage bureau 777 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique et sur le site internet www.participer.strasbourg.eu. Le conseil municipal et le conseil métropolitain se prononceront par délibération sur l'établissement des servitudes d'ancrage en façade des immeubles privés respectivement pour l'installation des dispositifs d'éclairage public et pour l'installation des haubans supportant les caténaires servant à l'alimentation électrique du tramway.

Le présent avis sera affiché au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, Centre Administratif 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg et inséré dans un journal.